

N° 2024-004

**SUBVENTION DETR 2024 – REQUALIFICATION DU CHEMINEMENT
PIETON LE LONG DE LA VOIE VERTE ENTRE AIME ET GOTHARD**

L'an deux mil vingt-quatre le 17 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 11 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, CHAMOISSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

M. VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 1

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Versants d'Aime (CoVA) est compétente pour l'entretien et la gestion de la voie verte entre Aime et Landry.

Dans le cadre de l'amélioration constante de cet équipement et afin de favoriser le développement des mobilités douces sur le territoire, il est proposé en 2024 :

- Le changement de la barrière le long de la voie verte, entre le Pont Napoléon et le stade de la Maldière, afin de sécuriser les usagers
- La reprise du chemin piéton en sable et gravier le long de la voie verte, sur la portion du stade de la Maladière à la base de loisirs

Ce projet semble être éligible à la catégorie « 1.5. Mobilités douces » de la DETR 2024.

Une demande de subvention peut être faite auprès des services de l'Etat pour les dossiers générant une subvention prévisionnelle au moins égale à 5 000€ HT et dans la limite de 220 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

| Principaux postes de dépenses | Montant € HT | Ressources prévisionnelles | Montant prévisionnel de l'aide € HT |
|--|------------------|---|-------------------------------------|
| Barrière le long de la voie verte – Devis Destaing Paysagiste | 15 918,90 | DETR (80%) | 17 463,12 |
| Reprise de chemin piéton en sable et gravier – Devis Destaing Paysagiste | 5 910 | Autofinancement CoVA (20%) Fonds propres | 4 365,78 |
| TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES | 21 828,90 | TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES | 21 828,90 |

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le projet de requalification du chemin piéton le long de la voie verte entre Aime et Gothard
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 21 828,90€ HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat et l'autofinancement de la CoVA
- demande à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 une subvention de 17 463,12€ HT pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de l'EPCI
- autorise le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DELIBERE LE 17 JANVIER 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 1002, AVENUE DE TARENTAISE
 BP 60 - 73212 AIME-LA-FLAGNE CEDEX